

Nos Institutions,—Notre Langue,—Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe ST-HYACINTHE, 6 DÉCEMBRE 1913.

Au régime de l'eau.

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE DANS YAMASKA (1911-1913) Précis historique. Deuxième phase 1912-1913. (Suite)

Effet de lune et de lumière...

Ce soir-là, c'était en septembre 1913 (la date, amis lecteurs, vous importe peu), sous les grands pins de la Mattawin, près de la rivière "La Bouteille", la lune profilait ses rayons d'argent et traçait sur les mousses, des chemins de lumière.... Un amateur de solitude écoutait les étranges rumeurs qui s'élevaient, à la tombée de la nuit, de la forêt.... Ce n'est pas sans un frisson qu'on entend, la première fois, à l'heure de la maraude, les appels des carassiers. Le hibou entonne son hou !... hou ! qui fait fuir le lièvre éperdu.

Sous les pins de la Mattawin, leur paradis, ils fuyaient, ce soir-là, les pauvres, à rendre jaloux certain avocat que je sais incapable de braver "le lièvre rongeur de cuir."

Et cette fuite du plus poltron des quadrupèdes était encore plus extraordinaire à voir, à cause de ses arrêts subits.

—Pourquoi s'arrête-t-il, en dressant ses longues oreilles, secoué dans tout son être par un frisson étrange, le pauvre lièvre ?

—Il n'ose fuir dans les chemins de lumière..... Il y voit son ombre..... vous répond le guide.

Vous allumez le feu devant la tente, quand au ciel commencent à pointer les étoiles... Les joyeux compagnons devisent... Tout à coup, un grand cri apeuré, strident, lugubre qui fait frissonner les novices de la vie nomade, se fait entendre répercuté par les échos des forêts profondes.

—Qu'est-ce ?

—Ne vous troublez pas, dit le guide, ce n'est qu'un hibou qui a peur de la lumière....

—Vous voilà fort loin des luttes d'Yamaska, mon brave C. D....

—Pardonnez-moi, lecteur, je suis juste à point pour vous dire l'effet produit par le petit "Précis historique" publié jusqu'à ce jour.

Je ne veux pas entamer l'histoire du deuxième règlement et du fameux procès qui s'achève, parce que je dois projeter un dernier rayon de lumière dans la forêt enténébrée et vous dire quelle fin couronne la série des déboires lamentables des amis de la buvette à St-Guillaume....

On m'écrivit le 3 décembre de.... (Ça c'est mon secret) :

"Avez-vous appris que M. le juge Bruneau vient de renvoyer avec décrets contre les hôteliers, la balance des actions, injonctions et procédures diverses encore pendantes en Cour, contre la municipalité du village de St-Guillaume.

"Le jugement est de lundi, 1er décembre.

"De sorte que la page au crédit des hôteliers, devant les Cours de justice, est restée complètement blanche, depuis le commencement de l'année.

"Espérant que cette nouvelle, bien que prévue, vous fera tout de même plaisir, je me souscris....

"Votre...."

Evidemment ça va de mal en pis ! Le vrai plaisir c'est d'entendre ces oiseaux de nuit "crier à la persécution" quand on ne fait qu'un brin de lumière dans cette jungle où ils espéraient bien réduire les honnêtes gens au silence.

Le cri strident du hibou, si étrange qu'il soit, n'effraye pas le chasseur averti. Il n'éteindra pas son feu par pitié pour le hibou....

Pauvres ex-hôteliers !!! Ils ont été très mal avisés quand ils ont refusé de suivre les avis désintéressés des "quatre fous" de la paroisse.

Un bon hôtel de tempérance, ça fait vivre un homme laborieux et économe.

Que MM. les hiboux qui ont peur de la lumière hochent et gémissent....

nous n'avons pas entrepris de faire de la lumière dans la forêt profonde pour le seul plaisir de les faire crier ; non, ce n'est pas là notre but et devraient-ils crier plus étrangement encore, nous dirons au bon peuple ce que nous croyons devoir lui dire au sujet de la lutte antialcoolique dans notre comté d'Yamaska. Qu'on se le dise.

4 décembre 1913.

N. B.—Toute correspondance à notre sujet doit être adressée comme suit :

Le Courrier C. D. St-Hyacinthe.

UNE AVENTURE

Notre député, M. Bouchard, est tombé dans un nid de guêpes à la législature, au courant de la semaine dernière.

Il ne s'agit pas ici de guêpes à papiers, ni de petites bêtes, puisque les plus troublés dans leur nid, ont été M.M. Robert de Rouville, et Phaneuf de Bagot ; de vrais taons de gros volume (ne pas confondre avec volumes.)

M. Bouchard a eu l'idée d'assumer le rôle de moraliste, et comme la Chambre aime à rire, not' député a eu chaud pendant un bon quart d'heure. C'est si drôle de voir notre radical frondeur faire le scandalié que la députation a goûté le spectacle.

C'est à ce seul point de vue que nous voulons raconter l'histoire. Les sociétés qu'ont dénoncées M. Bouchard, et plusieurs autres députés, y compris le sage jurisconsulte qu'est M. Tellier, chef de l'opposition, doivent attirer l'attention du gouvernement et être soumises à une réglementation sévère.

Et, ces conditions réalisées, il ne restera qu'à jeter assez de lumière sur les opérations de ces sociétés pour que nul ne puisse plaider qu'il ne savait pas..... que leur fusil était chargé.

Si après cela il existe encore des gens—voire même des députés—assez habiles pour s'assurer de l'argent sans intérêts à payer,—et assez d'innocents pour leur fournir gratuitement et solder en plus tous les frais de souscription et d'administration sans aucune chance ni espérance d'un avantage autre que celui de passer avant d'autres gogos,—le public devra se contenter de déplorer la naïveté inépuisable du public qui peine et qui amasse à la sueur de son front ses pénibles économies.

M. Bouchard avait raison au fond, mais l'aventure c'est que la chambre s'est amusée de le voir dans son nouveau rôle.

Elle a semblé avoir eu des doutes sur la sincérité du moraliste ; les députés et les intéressés visés ont publiquement ou privéement exprimé l'opinion que M. Bouchard dénonçait des adversaires qui ne l'ont jamais ménagé, ou des amis qui n'ont pas condescendu à le faire en barquer avec eux.... dans les premiers numéros des contrats de prêts La Chambre ou au moins certains députés ont trouvé les chiffres de M. Bouchard indigestes. M. Robert, de Rouville, a prétendu qu'ils ne se tiendraient pas debout jusqu'à lendemain.

—Ne seraient-ils pas d'équerre ? interrompit M. Armand Lavergne.

Et quand M. Bouchard voulut, dans un mouvement d'éloquence, refaire leur exactitude au jugement de trois Messieurs du Séminaire de St-Hyacinthe, la Chambre qui y

trouvait du... neuf (plutôt que la preuve par les neufs), applaudit ironiquement à tout casser.

Et quand not' député, harcelé d'interruptions et de demandes de préciser, en vint à nommer ceux qu'il voulait atteindre, les députés renchérirent en chargeant.... le bateau, de rapprochements avec les noms de financiers ou d'organiseurs malheureux qui ont fait parler d'eux bien ailleurs que dans les sociétés de prêts prises à partie.

M. Phaneuf, attrapé comme M. Robert, par les remarques de M. Bouchard, n'a pas parlé, ce qui n'a pas fait un pli à la chambre. Mais M. Robert s'est démené comme un coupable et a paru regretter de n'avoir pas en sa possession certains documents dont il devra dévoiler la teneur.

Est-ce assez malheureux d'accoucher d'un si laborieux discours, et de s'attirer les mauvaises grâces de deux personnages comme M. Robert et M. Phaneuf, et de ne pas obtenir de la Chambre au moins un signe qu'elle y voyait de la sincérité.

On a peut-être pensé de M. Bouchard ce que Veillot disait de Jean-Jacques Rousseau : Quand il est dans le vrai, j'ai hâte qu'il en sorte !

Nous n'y pouvons rien hélas ! mais cela s'est passé comme nous le racontons, en raccourci.

Quel numéro avez-vous, M. Phaneuf ? Et quel numéro avez-vous, M. Robert de Rouville ? Et quel numéro avez-vous M. Daigneault, ex-député, maintenant fromagé ? Le public se demande cela.

Les Tribunaux Comiques.

Si le ridicule tuait dans notre province, comme en France, le nommé Louis Marcotte, de St-Simon, serait obligé de disparaître, pour le plus grand désappointement des habitués de notre Palais de Justice, qui aiment à rire, et des avocats... qui ne détestent pas sans doute, arrondir leurs mémoires de frais, tout en se dilantant la rate.

Une grande partie de la population de Saint Simon s'était donnée rendez-vous, mardi matin, à la salle d'Audience.... C'était le jour fixé pour l'audition de la cause Marcotte contre le Dr Ernest Birtz.

Le défendeur, expliqua gravement l'avocat du demandeur au juge étonné, a appelé le plaignant, au cours d'une dispute, le 25 juin dernier, une affaire de rien, un petit poisson, un "mimie" et l'a menacé de le chasser des lieux. Le demandeur en a été grandement affecté dans sa sensibilité et sa réputation et il demande pour son honneur outragé, une réparation qu'il estime, en écus sonnants, à la somme de \$99.00.

Le Dr Birtz plaide qu'il n'a jamais eu l'intention de diffamer le demandeur, que ses paroles ne peuvent être interprétées dans ce sens, et que pour éviter un procès et une contestation, il lui a offert une somme de \$25.00, et une explication écrite de ses dires.

Le demandeur commence par faire entendre et défilé ses témoins, des "jeunes" dont la timidité et l'énerverment amusent l'auditoire. L'un d'eux déclare, emphatique et guidé, soucieux avant tout de l'exactitude, que le défendeur a dit au demandeur qu'il était : 1o parfaitement bien une affaire de rien ; 2o qu'il pouvait parfaitement bien le déterrer, et 3o qu'il était parfaitement bien un petit homme. A l'avocat qui lui demande, si ce sont là les termes dont s'est servi le défendeur, il répond que c'est parfaitement bien les mots qu'il a employés.

Deux, trois, quatre, cinq, six témoins se font entendre. Enfin le demandeur tout ému, s'amène et donne sa version. Il explique jusqu'à quel point, les injures du docteur l'ont chagriné et offensé et com-

ment elles peuvent lui nuire. Dans un court interrogatoire serré, il convient qu'il a eu recours, pour répondre au docteur, d'un vocabulaire grossier et qu'il l'a même invité à se battre. Puis, toujours plus ému, larmoyant, il commence un discours que le juge interrompt au milieu d'une période qu'il ne peut pas finir.

Et au grand amusement de tous, l'avocat du défendeur lit une longue rétractation, que celui-ci n'a pas voulu signer, préparée par le demandeur, dans laquelle il mélange ses aspirations politiques avec les miracles de Ste-Anne, parle de son prestige, et exige du docteur des déclarations et des promesses, rédigées en un style rococo.

Le juge en a assez. Sans même entendre le défendeur, il fait une semonce au demandeur, renvoie son action avec dépens, maintient les offres et ajoute que si le docteur a eu des torts, il s'est ensuite conduit comme un gentilhomme, tandis que le demandeur n'a montré que des arrière-pensées de chicanerie, et n'a pas eu l'attitude d'un monsieur.

Le prestige du demandeur venait de subir une éclipse.... Ste-Anne n'avait pas voulu faire de miracle, et lui faire gagner une mauvaise cause.

COMMISSION DES LICENCES

Le rapport de la Commission des Licences déposé ces jours derniers devant la législature provinciale est un document d'une grande importance. Les honorables commissaires, les juges Carroll (président) Tessier et Cross ont apporté beaucoup de soin à recueillir des renseignements et des opinions autorisées, et leurs conclusions portent l'empreinte d'une grande impartialité et devront avoir de ce chef, une influence correspondante pour l'accentuation du mouvement profond qui se produit vers la tempérance en cette province.

Les commissaires ont été nommés pour s'enquérir,—ce sont les termes du statut provincial,—de tout ce qui a trait à la vente des boissons enivrantes, et pour faire une étude critique de la Loi des Licences de Québec et des modifications qu'il peut convenir d'y apporter.

Se prévalant de cette disposition du statut, ils ont tenu d'abord à Montréal, à Québec et à Sherbrooke des séances publiques ; puis ils ont étudié la législation des divers Etats de l'Union Américaine, des différentes provinces du Dominion, et des pays étrangers ; ensuite ils ont interrogé les percepteurs du revenu de cette province, les représentants des corps publics et en général les personnes en état de donner des renseignements utiles.

Ces remarques préliminaires faites, et pour plus de clarté, ils divisent en chapitres les observations qu'ils ont à faire.

Dans le premier, ils font l'histoire de notre loi des licences : La loi de 1850, la première à proprement parler, est résumée, parce que c'est elle qui fait encore la base de la législation actuelle. En 1887 on attaqua devant les tribunaux la constitutionnalité de la refonte faite par la législature des diverses lois des licences et leurs amendements, sous le prétexte qu'elle tendait à réglementer le commerce. La décision en première instance fut contre la province, mais en appel et à la cour suprême, le droit des provinces à l'octroi des licences fut confirmé.

Une tentative de législation fédérale concernant la vente et la "délivrance" des licences, avait aussi été déclarée contre la constitution par la Cour Suprême, dont la décision fut confirmée par le Conseil privé. Depuis ce moment l'autorité des législatures provinciales sur ce point n'a plus été attaquée.

En 1900 nouvelle refonte, amen-

dée principalement par le statut 2 Geo. V. c. 12.

Le 2e chapitre traite de la loi fédérale, chap. 152 S. R. C. 1906, dite l' "Acte de Tempérance du Canada" ou "Scott Act". Cette loi a été déclarée constitutionnelle. Du moment que la moitié des électeurs d'un comté ou d'une cité a voté la mise en force, et après proclamation du Gouverneur Général en conseil, il est défendu de vendre des boissons enivrantes dans la circonscription durant les trois années qui suivent.

Le 3e chapitre étudie la prohibition comme mesure générale ici et à l'étranger. Et les commissaires concluent.

"La prohibition totale est impraticable dans les centres où la population est dense" (les villes) mais ils étudient, à la suite de ce chapitre, les mesures adoptées en Suède sous le nom de "système de Gothenbourg" et en Norvège sous le nom de "système de Bergen". En voici le mode d'opération :

"Les municipalités qui en ont reçu l'autorisation de l'Etat fixent le nombre des licences censées reuises dans les limites de leur territoire ; mais ces licences ne sont pas données à des particuliers qui feraient le commerce pour leur bénéfice ; le monopole est accordé à une société, dont les actionnaires, tous favorables à la tempérance, s'engagent à conduire le commerce dans l'intérêt public. Ils reçoivent 5 p. c. du capital investi. Tous les profits retournent à l'Etat et aux municipalités dans des proportions déterminées par la loi.

"Le monopole est accordé pour quelques années à la fois, trois ou cinq ans ; et le conseil municipal contrôle les opérations de la compagnie, qui est obligée de se soumettre à tous les règlements que la municipalité juge à propos de faire. Ces règlements doivent être sanctionnés par l'autorité royale."

Un comité écossais chargé d'examiner le résultat du fonctionnement de ces régimes en Norvège conclut comme suit ses constatations :

"Au cours du dernier demi-siècle la Norvège a été transformée : une des nations les plus intempérantes de l'Europe, elle est devenue l'une des plus sobres."

Le Dr Legrain envoyé de France pour étudier aussi sur place en Suède, dit : Les avantages du système de Gothenbourg ont résidé peut-être dans la diminution du nombre de débits et, par suite, des occasions de boire.

Les Commissaires ajoutent qu'il est indispensable de tenir grand compte de ces différences de régime entre les villes et les campagnes et attribuent le succès de ces deux systèmes : 1° aux campagnes de tempérance ; 2° à l'élimination de l'apât du gain pour les individus (porteurs de licences) ; 3° à la diminution du nombre des débits. Cependant les commissaires ne recommandent pas l'adoption générale de ces systèmes de Gothenbourg et Bergen : 1° Parce qu'ils ne rencontrent pas l'assentiment aux prohibitionnistes qui considèrent la vente comme un mal en soi (malum in se), même par l'Etat, 2° Parce que les pays britanniques n'en ont pas encore fait par l'expérience. Mais ils ajoutent et ceci est à lire avec soin :

"Cependant nous croyons qu'un essai devrait être fait sans affecter l'autonomie locale. Les cités et villes de 4,000 âmes ou plus, à l'exception de Québec et de Montréal, qui le désiraient, pourraient établir un dépôt pour les premiers quatre mille âmes, et un dépôt additionnel pour chaque deux mille âmes. Le système dont nous recommandons l'essai diffère du système de Gothenbourg en ce qu'il n'y aura pas de vente au verre, mais en quantité de pas moins d'une chopine, qui ne devra pas être bue sur place. Aucune expédition de boissons ne devra être faite, mais les livraisons seront faites sur place. Les dépôts seront sous le contrôle de la municipalité, et, après toutes dépenses payées, la moitié des profits sera versée au trésor provincial, l'autre moitié appartenant à la municipalité. Le préposé à la vente recevra un salaire fixe pour ses services.

Le 5e chapitre est intitulé "La

Sobriété et le Travail". Nous en citons :

"Les patrons, dans les établissements industriels, manufacturiers, commerciaux, etc., autrefois sourds aux appels des esprits philanthropes, insistent aujourd'hui dans leur propre intérêt, sur la sobriété de leurs employés....

"Le mécanisme compliqué des machines, les développements de l'électricité et de l'emploi de la vapeur exigent chez ceux qui les utilisent beaucoup de clarté d'esprit et des nerfs surs et solides. Les employés ont souvent entre leurs mains la vie de milliers de leurs semblables....

"La rivalité commerciale, la compétition dans toutes les branches de l'activité humaine ont énormément augmenté de nos jours ; elles deviendront de plus en plus grandes ; et les patrons comprennent qu'un homme sobre peut donner un travail plus abondant, plus satisfaisant et plus soigné, par conséquent plus rémunérateur qu'un ivrogne ou un homme adonné à la boisson.

"En 1897, M. Carroll D. Wright, Commissaire du travail aux Etats-Unis, s'est enquis auprès des industriels s'ils tenaient compte de cette question lorsqu'ils engageaient des employés. Sur 6,976 patrons, 5,363 ont répondu dans l'affirmative ; 1,613 ont répondu qu'ils n'en tenaient pas compte....

"En 1898 une enquête a été faite dans tous les établissements commerciaux cités dans Bradstreet, au capital de \$100,000,000 ? et tous à l'exception de six ou huit, ont répondu qu'ils tenaient compte du fait que les employés ne faisaient aucun usage de liqueurs alcooliques durant et hors les heures de travail.

"Le fait à peu près général que l'on tient grand compte de la tempérance des employés dans l'industrie et le commerce est donc un grand facteur de sobriété. Il est aussi une garantie pour le public, quand on songe que la vie de tant de milliers d'êtres humains dépend quelquefois, sur les chemins de fer ou ailleurs, de la sobriété ou de l'intempérance d'un employé. La loi ne pourrait-elle pas faire quelque chose pour rassurer encore davantage le public ?"

Poussant plus loin leurs desirs de tirer les leçons de leur enquête, les commissaires ouvrent le chapitre 6a par cette proposition :

"La loi pourrait du moins faire quelque chose pour l'ouvrier honnête et fidèle ; pour la classe ouvrière en générale."

"Pour détourner l'ouvrier des buvettes, qu'avons nous à lui offrir comme distraction, confort et amusement, car il a droit à un délassement, à un amusement légitime. Après une journée de travail plus ou moins abrutissant, l'été surtout, soit à l'usine, soit à la manufacture, soit même dans une maison de commerce, n'a-t-il pas le droit de se reposer, de se délasser, de respirer un peu d'air pur ?"

(à suivre)

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe } Cour Supérieure Augustin Choinière, commerçant, du village de Granby, district de Bedford, Demandeur. vs. Théophile Brodeur, ci-devant du village de St-Césaire, district de St-Hyacinthe, mais maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les mois, St-Hyacinthe, 1er Décembre 1913. ROY & BEAUREGARD, P. C. S. CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe } Superior Court Augustin Choinière, trader, of the village of Granby, district of Bedford, Plaintiff. vs. Théophile Brodeur, heretofore of the village of St-Césaire, district of St-Hyacinthe, now absent in the United States of America, Defendant. The Defendant is ordered to appear within one month, St-Hyacinthe, 1st December 1913. ROY & BEAUREGARD, C. C. C.

AVIS Re : La Banque Nationale vs La Succession vacante de feu J. C. Désautels. Avis est, par les présentes, donné que 220 actions de capital social de la Compagnie de Gaz, Electricité et Pouvours, appartenant à La Banque Nationale, sont vendues à l'encan, et adjugées au plus haut et dernier enchérisseur, aux conditions qui seront alors déterminées, mardi, le 9 décembre courant, à dix heures de l'avant-midi, au bureau de Lussier & Guimont, avocats, sis et situés au No. 176, rue Groulx, à St-Hyacinthe. St-Hyacinthe, 4 décembre 1913. LUSSIER & GUIMONT, Procureurs de la Banque Nationale. HROP D'ANIS SAUVIN

Le Courrier de Saint-Hyacinthe Journal Hebdomadaire

est imprimé et publié, en la Cité de Saint-Hyacinthe, rue Ste-Anne, No 70, par J. de L. Tardif, propriétaire en la dite Cité, de Saint-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis. L'abonnement commence le jour en entier.

LE JUGE J. B. ARCHAMBAULT

Nous avons appris avec infiniment de plaisir au COURRIER l'excellente nomination que le Gouvernement vient de faire de M. J.-Bte. Archambault, comme juge de la Cour de Circuit.

M. J.-Bte. Archambault a toujours été presque l'un des nôtres. Né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, et ayant fait son cours classique au séminaire de St-Hyacinthe, il a continué ses relations avec ses amis d'ici.

Des orateurs politiques que nos amis ont entendus, il en est peu qui aient été aussi favorablement appréciés que l'ami "Baptiste". Allant à beaucoup de bon sens et de bonhomie et à un beau talent de parole, une excellente formation morale et intellectuelle, M. Archambault éduquait ceux qui l'entendaient.

D'un excellent cœur, d'un caractère irréprochable, d'un désintéressement reconnu, instruit, studieux des autorités de sa profession et de notre histoire constitutionnelle, M. Archambault fera certainement un juge dont les sentences porteront l'empreinte de toutes ces belles qualités, que l'on n'apprécie nulle part ailleurs autant que chez un magistrat.

Toutes nos félicitations.

LA MORT DU JUGE LARUE

Québec, 27. — On apprendra avec un profond regret la mort de l'honorable Jules-Ernest Larue, ancien juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec.

La mort de M. LaRue causera un grand vide dans la magistrature et le Barreau de cette Province. C'était un érudit, un chercheur et un travailleur. Il est un des auteurs du rapport sur le nouveau code de procédure civile de la province de Québec, rapport qui est d'un précieux secours à nos hommes de loi, le travail jouit d'une réputation mondiale.

Pendant sa carrière de juge, il eut des cas très difficiles à régler. Toujours ses jugements ont fait l'admiration de ses collègues dans la magistrature et la plupart du temps le Conseil Privé maintint et endossa les décisions du savant jurisconsulte québécois.

M. Larue était en outre un des hommes les plus charmants qu'on puisse rencontrer. Doué d'une fort belle éducation il avait à cœur le culte de la bonne vieille politesse française. C'était un fin lettré et un aimable causeur.

Jules Ernest Larue, naquit à Québec, le 7 juillet 1894. Admis au Barreau en 1882, il était créé Conseil de la Reine et en 1886 il était nommé juge de la Cour Supérieure. En 1880, il épousa Mlle Marie-Louise, fille de feu F. R. Angers, avocat, et sœur de sir A. R. Angers, ancien lieutenant gouverneur de cette province. Il laisse pour pleurer sa perle, sa femme, un fils et deux filles.

La direction du COURRIER offre à la famille du regretté défunt l'expression de ses plus respectueuses sympathies.

vingt-cinquième

ANNIVERSAIRE DES DOMINICAINS A FALL-RIVER

Le 25e anniversaire de l'arrivée officielle des Révérends Pères Dominicains dans la paroisse Ste-Anne de Fall-River, maintenant belle et florissante, a été marqué, par des fêtes religieuses grandioses qui resteront à jamais gravées dans la mémoire des personnes qui y prirent part.

A 10 heures 30, le vaste et splendide temple de Ste-Anne était littéralement rempli de fidèles quoiqu'ils y avaient accès seulement au moyen de carte.

La garde S. Dominique aidait au service d'ordre.

Le maître-autel, magnifiquement décoré pour la circonstance par un Frère Dominicain était vraiment beau à voir.

Tout, enfin, dans cette enceinte sacrée inspirait l'amour divin et le bonheur sans mélange.

Au sanctuaire l'on remarquait le Très Révérend Père Hage, Provincial des Dominicains, résidant à Ottawa, Canada; le Révérend P. Rondot, Supérieur du Couvent des Dominicains de Lewiston, Maine, qui fit le sermon de circonstance; le Rév. Lacasse, vicaire à Lévis, P. Q.; le Très Révérend T. J. Bacon, Prieur; le Très Révérend A. E. Dion, Sous-Prieur et curé de la paroisse Ste-Anne; les R.R. P.P. H. Barrière, Jourdain, Charron, J. H. Déziel, Bernard Ducet, D. A. Turcotte, Henri Martin et le Rév. Mandés Marchand; les Frères Convergés: Thomas Cadieux, Simon Martel, Paul Fournier, Antoine Crépeau et Pie Samson; les Frères des Ecoles Chrétiennes Angel, Directeur du Co. à Commercial; Louis, ancien directeur du Collège Ste-Anne et maintenant de l'École Normale de Pociotico-Hills, N. Y.; Frères Pierre, Adrien, Omer, Albert et le Frère Gustave.

Une délégation des religieuses Dominicaines était également présente.

Les membres de la Garde St-Dominique sous la direction du capitaine Louis Bernard formaient une haie devant la Sainte Table.

Sa Grandeur Mgr Daniel F. Feehan, deuxième évêque de Fall-River, célébra à la messe de 10 heures et 30, avec les assistants suivants: Rév. Edward Carr, Chancelier, maître de cérémonies; Mgr J. A. Prévost, P. A. prêtre-assistant; R. P. Therrien, O. P. diacre d'honneur; R. P. Etienne Gauvreau, O. P. sous-diacre d'honneur; Rév. J. E. Th. Giguère, diacre d'office; R. P. Jacquemet, O. P. sous diacre d'office; Alfred Normandin, Albert Vézina, acolytes; Alfred Fortin, thuriféraire; Henri Cournoyer, porteur du Missel; Odilon Ouellette, porteur de la Crosse; René Bouchard, porteur du voile; Roméo Gendreau, porteur de la Mitre; M. Archambeault, porteur du bourgeoir.

Toutes les âmes ont été remuées par le chant magnifique rendu par le Grand Chœur et celui des enfants de l'École Ste-Anne qui exécutèrent à la perfection le programme spécial suivant:

- 1.—Entrée—Prélude en Mi b. F. Capoci.
2.—Introit—Chant de Solesme, orgue: Prof. J. E. Philie.
3.—Kyrie—Messe Solennelle. César Franck.
4.—Gloria—Messe en la Louis de Merlier. Qui tollis—solo-bariton.
5.—Alleluia—Chant de Solesme.
6.—Credo—Messe en la Louis de Merlier. Et incarnatus est. Solistes M. O. Marchand, P. A. Lajoie.
7.—Offertoire—"Sub Tuum Praesidium" D'Anjou. Solo-bariton et chœur. Soliste: P. A. Lajoie.
8.—Sanctus et Benedictus—Messe Ste-Cécile Chs. Gounod. Soliste soprano: Mire Antoni Lebeau.
9.—Agnus—Messe en fa Biederman. Soliste: M. P. A. Lajoie.
10.—Sortie—"Tollite Hostias" C. St-Saëns.

Après la lecture de l'Evangile, le Très Révérend Père A. E. Dion, zélé curé de la paroisse Ste-Anne monta en chaire et s'adressa à Mgr Daniel F. Feehan, évêque de Fall-River, en ces termes: Monseigneur,

La présence de Votre Grandeur pour présider aux cérémonies religieuses, destinées à commémorer le 25ème anniversaire de l'arrivée des Fils de saint Dominique comme desservants de la paroisse Ste-Anne, est pour eux non seulement un insigne honneur mais un gage de plus de votre haute bienveillance.

Depuis les premiers jours de votre Episcopat, ils n'ont rien de votre part, Monseigneur, que des faveurs, des encouragements et des bénédictions.

Comment alors vous dire notre vénération et notre reconnaissance, sinon par une assurance plus vive de nos prières, de la plus respectueuse soumission à toutes vos directions, et d'un dévouement plus grand encore aux œuvres de Dieu. S'adressant à ses paroissiens, le T. R. P. Dion dit:

Mes Frères,

Il y a 25 ans aujourd'hui, le bon Père Sauval, de douce et impérieuse mémoire, baptisait l'un de vos enfants, et commençait par là le saint et fécond ministère que vous l'avez vu accomplir parmi vous.

Les œuvres qu'il a fondées et qui se sont développées n'ont fait que grandir avec les années; tout cela nous le devons, avec la grâce de Dieu, à la bonne entente, à l'union, à l'estime réciproque qui ont toujours existé entre paroissiens de Ste-Anne et les Dominicains.

L'on vante beaucoup les progrès accomplis, le bien réalisé et les œuvres établies dans votre paroisse depuis 25 ans; cela, mes Frères, est tout à votre louange. Qu'auraient

été nos efforts, notre travail, notre dévouement s'ils n'avaient pas été constamment soutenus par votre esprit de foi, par votre patriotisme éclairé, par votre inlassable générosité?

Unissez vous donc à nous aujourd'hui pour chanter à Dieu l'hymne de la reconnaissance, et Le prier de continuer à répandre Ses bénédictions sur nous tous.

Le Révérend Père Rondot, de Lewiston, Me., après avoir été prier pendant quelques instants au tombeau du vénéré Père Sauval, fit un sermon de circonstance qui eut pour effet de faire verser bien des larmes. Voici quelques passages de cette pièce d'éloquence sacrée:

Monseigneur, Mes Frères,

Je suis heureux de me trouver parmi vous en une circonstance aussi solennelle.

Cette fête religieuse vous rappelle, certes, bien de douces choses. Vous avez déjà eu le bonheur d'entendre ou de lire l'histoire impérisable de votre paroisse, l'une des plus belles du diocèse de Fall-River.

Mes frères, je passerai tout lement sous silence le dévouement des Dominicains de Fall River, qui, comme vous le savez, paroissiens de Ste-Anne, n'ont jamais reculé devant quel qu'obstacle que ce soit pour procurer aux âmes qui leur ont été confiées le bien spirituel et matériel.

Mes frères, je donnerai la parole aux pierres. Il y a 25 ans, s'élevait dans cette partie de Fall River une humble église qui avait pour pasteur un révérend Père Dominicain. Il y eut 21 ans le 17 novembre dernier, j'avais eu le bonheur de porter la parole évangélique dans les cœurs de quelques centaines de paroissiens.

Quel changement, quel progrès s'est opéré depuis cette date. Les pierres ont certes parlé.

En effet, voyez ce temple magnifique, ce beau couvent des Religieuses Dominicaines, cet hôpital ou tant de malheureux reçoivent quotidiennement les secours spirituels et temporels, cette nouvelle école enfin qui fera l'orgueil des paroissiens de Ste-Anne de Fall-River. Tout ce travail dans l'espace d'un quart de siècle. C'est ainsi que le comprend le langage des pierres.

De jour en jour, d'année en année, un à un, vos Pères soucieux de leur devoir se sont soumis en tous points aux ordres de leur supérieur. Il y a 21 ans, le Rév. Père Sauval, le bon Père Sauval comme vous l'appellez si bien, dirigeait alors les destinées de la paroisse Ste-Anne.

Vous avez beaucoup aimé ce bon Père, parti pour le Ciel après une carrière bien remplie.

Vous avez connu ici-bas, dans cette paroisse même, quelles étaient ses paroles, quel a été son cœur. Priez toujours le bon Père Sauval. Il ne vous refusera pas si vous demandez avec persévérance.

Le culte du souvenir n'est point mort chez vous. Priez pour lui demander des faveurs spéciales.

Honneur et vénération au bon Père Sauval; c'est le seul mot que je puis dire.

Nous, prêtres, religieux, prêcheurs, nous avons, dans le sacerdoce comme dans la vie religieuse, quelques consolations qui encouragent les serviteurs de Dieu à travailler pour le bonheur des âmes.

En effet, n'est-il pas pour nous une consolation bien douce, de savoir que les âmes des enfants des hommes et des femmes de cette paroisse ont tous les secours voulus?

Mes frères, si vos dominicains se dévouent et prient beaucoup pour vous, en retour vous devriez avoir pour religieux beaucoup de zèle et de dévouement.

Votre dévouement se manifeste très bien dans vos belles œuvres paroissiales.

Le prédicateur parle du temple de Ste-Anne de Fall-River comme d'un lieu de pèlerinage où, aux mois d'été se rend un très grand nombre de paroissiens qui demandent à la bonne Sainte Anne, patronne de votre paroisse, de leur accorder des grâces spéciales. Le prédicateur termina en disant aux fidèles de prier pour les absents et pour les vivants.

Avant de donner la bénédiction à la fin de la messe, Sa Grandeur Mgr Daniel Francis Feehan, évêque du diocèse de Fall-River, fit une allocution très éloquente et très élogieuse à l'adresse des RR. PP. Dominicains et des paroissiens. Les belles paroles de Monseigneur l'Evêque ont ému jusqu'aux larmes tous les paroissiens de Ste-Anne.

Voici l'allocution prononcée par Mgr D. F. Feehan:

Révérends Pères, Mes chers frères,

Je suis heureux d'avoir été invité à présider à une cérémonie religieuse aussi grandiose à l'occasion de l'arrivée des Fils de St-Dominique dans la belle et grande paroisse de Ste-Anne de Fall-River.

Tous les prêtres de mon diocèse

TOUJOURS L'ANEMIE La femme, à tous les âges en est non seulement menacée, mais souvent fortement atteinte.

LES PILULES ROUGES Rétablissent Rapidement les Forces.

Mesdames, si vous êtes malades, n'attendez pas pour vous traiter, car chaque jour d'hésitation est un jour de souffrances inutiles. Suivez l'exemple de milliers de dames qui ont employé les Pilules Rouges et qui jouissent aujourd'hui d'une bonne santé grâce à ce merveilleux remède.

La femme, à cause de sa faiblesse naturelle et de la délicatesse de sa complexion, offre un terrain singulièrement propice à la maladie. Depuis l'époque de sa formation jusqu'au retour de l'âge, elle sera en butte à toutes sortes de maux qui seront une menace constante pour sa vie.

Il est un fait connu que la cause initiale de la plupart de ces maux qui brisent l'existence d'un trop grand nombre de femmes, c'est l'anémie.

L'anémie, voilà la grande ennemie de la femme pendant tout le cours de sa vie. L'ennemie de la fillette qui perd ses couleurs, s'alanguit, s'étiolé; de la jeune fille qui ressent un malaise étrange, des migraines, des douleurs au dos, aux reins, à l'estomac, une lassitude envahir tout son être; de la jeune femme, de la jeune mère qui gémissent sous l'étreinte brutale de toutes ces douleurs qu'on appelle dérangements, beau mal; enfin l'ennemie de la femme qui est arrivée à l'âge critique et qui se verra atteinte d'une foule de malaises inconnus jusque-là et qui pourront durer le reste de sa vie, si elle n'a l'œil ouvert.

Contre l'anémie et ses effets, il n'y a qu'un moyen de réagir; c'est de rendre au sang appauvri ou vicié sa richesse, sa pureté, sa fraîcheur, et les Pilules Rouges sont là le remède à prendre.



Mlle ALEX. LANTHIER, St-Sauveur des Monts, Qué.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE 274 rue St-Denis, Montréal.

"Depuis longtemps je ne me sentais pas bien; une lassitude douloureuse se répandait dans tous mes membres après le moindre travail; j'étais frileuse, manquais d'appétit, ne mangeais qu'avec répugnance même des mets qui m'auraient autrefois le plus flattés. De plus, je digérais bien mal et avais beaucoup de douleurs à l'estomac après le plus léger repas.

De cette façon, mes forces ont de plus en plus diminué et je devins si accablée, épuisée, sans vie, que je dus me mettre au lit pour plusieurs semaines.

Avant d'en être rendue à cet état, je m'étais fait traiter; plusieurs médecins m'avaient donné des remèdes, mais, si parfois je croyais remarquer quelque amélioration, peu après je retombais dans le même abattement. Les médecins qui constataient la chose comme moi, me disaient atteinte de tuberculose.

A mon âge, je ne pouvais me décider si facilement à quitter la vie et, malgré cet arrêt déconcertant, je cherchai encore à sortir de là. Je m'achetai quelques boîtes de Pilules Rouges, ayant la conviction que si on en parle tant, c'est qu'elles sont bonnes. Je fus moi-même surprise du bien qu'elles me firent. Il y avait quelques semaines seulement que je les employais et déjà je me sentais plus de vie. Peu à peu j'acquis des forces, mon teint se ranima, l'appétit reparut, mais je n'eus plus de douleurs.

Me voilà donc redevenue gaie, active, pleine d'espoir et heureuse d'un tel changement." Mlle ALEXINA LANTHIER, Saint-Sauveur des Monts, Co. Terrebonne, Qué.



Mme ADRIEN MARTIN, 32 1/2 Kiah, Ogdensburg, N. Y.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

"La première fois que j'ai fait usage des bonnes Pilules Rouges, j'étais rendue bien bas, atteinte de débilité générale. J'étais en proie à une combinaison de malaises, qui ne me laissaient pas la force de rien faire. Je souffrais de douleurs dans le dos et dans les membres, une fatigue indéfinissable m'accablait. J'avais constamment un mal de tête s'étendant derrière le crâne et descendant même jusqu'aux épaules, s'atténuant durant les repas et disparaissant au coucher. Après le repas, je me sentais prise de somnolence qui m'inclinaient à me coucher de bonne heure; aussitôt au lit, je tombais dans un sommeil de plomb qui durait deux ou trois heures. Je m'éveillais régulièrement vers minuit et alors je devenais la proie de pensées lugubres qui empêchaient le retour du sommeil; j'éprouvais des inquiétudes, des démanagements, des picotements dans tous les membres. Mon cerveau semblait vidé par l'anémie cérébrale, ma marche était incertaine, mes jambes flageolaient. Je subissais une dépression totale de mes facultés agissantes.

Je me décidai enfin de prendre des Pilules Rouges sur les conseils d'une voisine à qui ces pilules avaient fait beaucoup de bien.

Dès les premières boîtes, je ressentis un soulagement général, un retour de forces qui étalent du meilleur argure, et petit à petit cette amélioration s'accrut. Les Pilules Rouges m'ont bien guérie, elles m'ont rendu toutes mes forces, elles m'ont fait éprouver toute la joie de me sentir bien, parfaitement bien.

C'est mon soutien, elles me conservent dans un état de santé parfaitement égal et m'assurent la tranquillité et la bonne santé et c'est pourquoi je les recommande à toutes les femmes faibles." Dame ADRIEN MARTIN, 32 1/2 Kiah, Ogdensburg, N. Y.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les femmes malades qui désireraient, avant de prendre les Pilules Rouges, se renseigner sur leur état pour pouvoir ensuite se traiter plus sûrement, sont invitées à venir voir les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal, ou à leur écrire, si elles ne peuvent se rendre à leurs bureaux. Tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, ces médecins donnent gratuitement leurs consultations.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules portant le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.



SIROP DU Dr CODERRE POUR LES ENFANTS.

Est offert aux mères de famille, tel que préparé par le Dr. J. Emery Coderre, et positivement le seul recommandé par tous les médecins de "l'Université et du Collège Victoria". Voici les noms:

- Dr. A. P. BEAUBIEN, Dr. P. MURRO, Dr. O. RAYMOND, Dr. L. B. DUCHOCHER, Dr. A. P. DELVEICCHIO, Dr. D. W. ARCHAMBAULT, Dr. HECTOR PELTIER, Dr. Th. E. D'ORNET D'ORSONNENS, Dr. A. B. CRAIG, Dr. A. T. BROSSHAU, Dr. C. O. BEAUDRY, Dr. Alex. GERMAIN, Dr. ELZEAR PAQUIN, Dr. J. A. ROY, Dr. J. B. BEAUD, Dr. E. H. TRUDELL.

Tous ces médecins ont certifié que le Sirop de Dr. CODERRE pour les enfants est préparé avec les médicaments propres au traitement des maladies des enfants telles que: Coliques, Diarrhée, Dysentérie, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, Etc.

Insistez auprès de votre marchand pour qu'il vous donne le Sirop du Dr. CODERRE et n'en acceptez jamais d'autre. Évitez les imitations. Vendu par tous les marchands de remèdes, à 25c la bouteille.

partagent aujourd'hui avec nous ce bonheur.

Dieu a donc accordé un grand bienfait à votre paroisse lorsqu'il a envoyé les Pères Dominicains pour vous diriger. Vous devez donc remercier le bon Dieu, tous les jours

pour cette faveur; il vous a comblé d'un bienfait spirituel. Il n'est pas nécessaire, non plus, de mettre au point tout le dévouement, tous les bienfaits dont vous avez été comblés tous les jours depuis la fondation de votre paroisse.

Ces Pères Dominicains sont continuellement à votre disposition. Du matin au soir ils prient et travaillent pour la sanctification de vos âmes et celles de vos familles. La nuit, même, trouvent ces bons (Suite sur la 3ième page)

NOTES LOCALES

— Le R. P. Louis Lalande a donné aux élèves du Séminaire une conférence sur Veuillot. Plusieurs de nos concitoyens s'y étaient rendus pour applaudir le remarquable conférencier et n'ont pas eu à se forcer pour le faire. Le R. P. a fait une admirable revue de la carrière de celui que l'on reconnaît maintenant comme le plus étonnant journaliste que le monde ait vu et qu'on n'est pas loin d'accepter comme un incomparable styliste en tous les genres, et qui a été le plus courageux, le plus efficace et le plus sûr soldat de l'Eglise au 19^e siècle.

— Sa conversion, son entrée dans la bataille catholique, son admirable dévouement à l'Eglise, sa foi si humble et si fière à la fois, son courage dans le corps-à-corps avec un siècle voltairien, son grand cœur, son acceptation agenouillée des épreuves que ne lui ménagea pas la Providence, son merveilleux talent illustré de citations dites excellemment par le révérend Père, voilà le thème de la conférence.

— Ceux qui y étaient en sont revenus sous le charme, sous le coup plutôt de ce beau travail, et épris d'une plus grande admiration si possible pour ce génie qu'était Louis Veuillot.

— ON DEMANDE des ouvrières pour travailler à la confection des corsets.

The E. T. Corset Company, Ltd.

— La retraite annuelle des Enfants de Marie qui se tient actuellement est prêchée par le R. P. Bélieu, à la Cathédrale, et par le R. P. Trudeau, à Notre-Dame.

— LE PETIT ILLUSTRE pour la jeunesse et la famille. Cette revue publiée à Paris tous les dimanches à 16 pages, a été reliée en 52 fascicules formant un volume de 832 pages, contenant dessins comiques et imageries en couleurs, et aussi divers petits romans qui intéresseront non seulement la jeunesse, mais tout le monde. On pourra se procurer ce volume à notre magasin pour 70c, et 85c. à l'étranger.

ST-JEAN & FRÈRE, Marchands de journaux, St-Hyacinthe, Qué.

— A l'occasion de l'inauguration d'un système de lumière électrique dans l'église, les autorités de Roxton-Falls, ont invité l'excellente chorale de notre ville à donner un concert sacré à Roxton, lundi soir le 8 du courant.

— On voit que la réputation de notre chorale s'étend.

— MAISON DE PENSION. — M. A. Champagne, No 65 rue St-François, prendra des pensionnaires au repas, à la semaine ou au mois. Bonne table, bonnes chambres, prix raisonnables.

— Une cérémonie de profession religieuse aura lieu jeudi, onze heures, à sept heures et demie du matin, dans l'église du monastère du Précieux-Sang. La cérémonie sera présidée par Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe. Le sermon de circonstance sera donné par un Rév. Père Franciscain.

— PERDUE.—Une épinglette a été perdue à partir de l'église de Not-Dame du Rosaire, en passant par la rue Bourdages jusqu'au No. 41 rue St-Joseph. Prière de le rapporter à ce bureau ou au No. plus haut mentionné.

— A l'invitation du Comité de Tempérance de cette ville, M. l'abbé Tranchemontagne P. S. S. donnera dans les salles de l'Académie Girouard, l'Académie Prince et de l'Ecole Normale, le 10 du courant, des conférences sur les ravages de l'alcool.

— Les personnes qui ont eu l'avantage d'entendre l'abbé Tranchemontagne, lors du Congrès de septembre dernier, se rappelleront l'importance de son travail et se feront un devoir d'y faire assister leurs enfants. Il est à peine besoin d'ailleurs de faire une invitation présente. Les projections ou vues à la lanterne forment des leçons de choses très agréables à nos jeunes gens, et dont l'appreciation, si utile, ne les fatiguera pas.

— Mesdemoiselles Chalifoux recevaient mardi soir pour une partie de 500 dont les prix furent gagnés par mesdemoiselles Eva Paquet et Berthe Brown. Prix de consolation, Mlle Elisa Saint-Jacques. Au cours de la soirée, Manemoiselle Joséphine Cartier, de Saint-Antoine, a été l'objet d'une pluie de jolis souvenirs de ses amies de St-Hyacinthe.

— Une autre réception réunit jeudi après-midi, un grand nombre de jeunes filles chez mademoiselle Yvonne Côté. Les heureuses cette fois furent mesdemoiselles Marguerite Taché, May Mercier, de Montréal, et Cécile Duckett.

— ON DEMANDE.— Une servante trouvera de l'emploi immédiatement. Pas de lavage ni repas. Bons gages.

S'adresser à M. Alexandre Otiqny, 282 rue Girouard, St-Hyacinthe.

— Il y aura mardi soir, à la salle Philharmonique un ex-cice pour le nouveau club de gymnase.

— EXAMEN DE LA VUE — Durant l'absence du Dr L. A. Beaudry, ses instruments pour l'examen de la vue sont à la disposition de M. E. Lamarche, opticien à son magasin de la rue Cascades. Tel examen de la vue sera fait par MM. E. Lamarche et Arthur Ledoux tous deux gradués de l'Ecole des opticiens de la province de Québec. Ces examens seront faits gratuitement et une attention toute spéciale sera apportée à l'usage des lunettes et des lorgnons pour verres Sphériques, Cylindriques à deux foyers pour distance éloignée et rapprochée, verres Toric et Kryptok. Notre assortiment étant des plus complets.

E. LAMARCHE, 141 rue Cascades, St-Hyacinthe

— Je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom, sans un écrit signé de ma main.

St-Hyacinthe, 17 novembre 1913. Dame L. A. Choquette.

DECES

A Montréal, le 1er décembre 1913, est décédé à l'âge de 32 ans et 11 mois, le Dr J. Emile Bernard. Les funérailles ont eu lieu jeudi, 4 courant, à Belœil. Nos sympathies.

LE GREAT NORTH WESTERN TEL. CO.

La semaine dernière l'on nous priait d'annoncer que la compagnie de télégraphie Great North Western avait l'intention de transporter ses bureaux qu'elle possède actuellement sur la rue St-Denis, en notre ville, à la gare du Grand Tronc.

Actuellement l'on nous apprend qu'aucune autorisation n'avait été donnée à qui que ce soit, pour annoncer un semblable changement, et que de plus, la compagnie maintiendra comme par le passé ses bureaux de la rue St-Denis sous la direction de M. M. A. Connell.

— Comme par le passé la compagnie sollicite l'encouragement du public de notre ville auquel elle assure toujours un service de première classe et une grande promptitude dans l'exécution de l'ouvrage qu'on voudra bien lui confier.

— Nous sommes heureux d'apprendre que la compagnie en soit venue à la décision de maintenir ses bureaux comme par le passé, car un changement tel que celui prévue aurait fait rétrograder notre ville de quarante années malgré toute la bonne volonté et toute la compétence que l'on se plaît à reconnaître aux employés en charge de la télégraphie à la gare du Grand Tronc.

— Pour nous, nous croyons qu'il leur aurait été presque complètement impossible de donner aux exigences commerciales et autres de notre ville, un service en rapport avec ses besoins, attendu qu'il aurait été presque impraticable de recevoir ou d'expédier des messages, quelque pressés qu'ils fussent, durant les heures des trains, ce qui comprend au moins trois ou quatre heures chaque jour.

— Nous ne pouvons que féliciter la compagnie de la décision qu'elle vient de prendre et nous croyons que tous nos concitoyens sauront hautement l'apprécier.

NOTRE MAGNIFIQUE
CALENDRIER POUR 1914
Sera envoyé GRATUITEMENT en échange de deux Etiquettes Rouges de paquets de 6 lbs de la
FARINE PRÉPARÉE XXX
de BRODIE
BRODIE & HARVIE LIMITED
14 & 16 RUE BLEURY, MONTREAL

(Suite de la 2^e page)
Pères en prière. A l'aube, ils montent les degrés du saint autel afin d'offrir le bon Dieu pour vous et pour vos enfants.

Ces bons Pères sont toujours prêts à vous instruire, à vous corriger, à vous conduire sans cesse dans le chemin de la religion, route qui conduit au Ciel, au bonheur.

O, mes frères, remerciez Dieu de vous avoir donné ces bons Pères. Ils vous assurent le Ciel si vous écoutez bien leurs avis, leurs instructions. Combien d'âmes ont été sauvées par leurs paroles, par leurs sermons.

Après avoir remercié le bon Dieu de vous avoir envoyé les Pères Dominicains, tournez donc votre dévouement aux œuvres qu'ils ont fondées avec votre concours.

Toutes ces institutions, les plus belles du genre que vous puissiez trouver en cette ville témoignent de votre amour sincère pour la foi.

Aimez vos Pères, continuez à aimer par votre générosité en bâtissant la nouvelle école pour les enfants.

Je prie tous les jours pour vos Pères et pour vous tous. Secondez donc vos prêtres dans leurs efforts.

Je remercie le bon Dieu pour les grâces reçues par ces bons Pères qui ont travaillé si généreusement pour la gloire de Dieu et le leur paroisse.

Les RR. PP. Dominicains donnent le bon exemple dans le diocèse par leur obéissance à la règle et par leur travail constant. Paroissiens de Ste-Anne continuez donc à être fidèles à vos Pères, à votre église et aux sacrements.

— Comme par le passé, Dieu vous accordera ses bénédictions. C'est la grâce que je vais implorer pour vous tous et je me réserve le bonheur de vous donner la bénédiction pontificale.

Après la messe, Sa Grandeur Mgr Feehan se rendit au Couvent des Pères Dominicains de la rue Middle où il prit le dîner.

DANS L'APRÈS-MIDI

A 2 30 hrs précises, la Philharmonie Ste-Anne commença l'exécution d'un programme choisi, sur le balcon de la maison des Frères, rue Middle. Le professeur J. E. Philie dirigeait. Une foule compacte s'était donné rendez-vous pour goûter ce concert, qui fut des mieux réussis.

Les enfants, surtout, s'étaient rendus en foule, et la musique fut chaudement applaudie. Les RR. PP. Dominicains assistaient à cette audition et bientôt, les membres de différentes sociétés religieuses commencèrent à arriver pour la cérémonie solennelle de l'après-midi.

LES SOCIÉTÉS

A 3 hrs, l'église présentait un spectacle unique; en effet, les sociétés religieuses, avec leurs insignes, firent leur entrée dans le vaste temple, et se disposèrent dans l'ordre indiqué. Au moment où l'office commença, cette foule de fidèles présentait un spectacle vraiment édifiant. L'église avait été splendidement décorée pour les fêtes de l'après-midi, et un nombreux clergé occupait les stalles du chœur.

Les sièges supplémentaires qu'on avait posés pour la circonstance étaient littéralement comblés. Le R. P. A. E. Dion, curé de la paroisse, monta en chaire, et annonça le programme de la cérémonie.

Il y eut récitation du chapelet par le R. Père Curé et immédiatement après, chant solennel du Magnificat, cantique d'action de grâces. Le soliste fut M. Olivier Marchand.

A l'issue du cantique, auquel la foule prit part, le R. P. Rondot, O. P., prédicateur à la messe de 10.30 hrs, adressa au public assemblée une allocution remplie de reminiscences et de bon conseil. L'accent sincère et éloquent du distingué prédicateur fut d'un effet frappant sur tout l'auditoire, et les bonnes paroles entendues en cette circonstance resteront longtemps gravées dans la mémoire et le cœur des assistants.

BÉNÉDICTION DU TRÈS SAINT SACREMENT

Le T. R. P. Hago, Provincial de l'ordre de St-Dominique en Amérique prononça ensuite la Bénédiction Apostolique spécialement accordée aux pasteurs et aux paroissiens de Ste-Anne, à l'occasion du 25^e anniversaire de la prise de possession par les RR. Pères de la paroisse Ste-Anne, et l'officia ensuite, assisté des RR. PP. Dominique Turcotte et Henri Martin, à la bénédiction solennelle du S. Sacrement. Le chœur, sous la direction de M. J. E. Philie, rendit le programme suivant :

— "O Salutaris Hostia" de Hayden; "l'Ave Maria" de César Franck; le "Tantum Ergo" de Widor accompagné de chœur.

— M. P. A. Lajoie, basse chantante, fut le soliste.

Il y eut pour terminer cette journée mémorable, vénération de la

Une attention constante doit être donnée aux rognons chez les hommes.

LES PILULES MORO

Maintiennent en bon état les rognons et la santé en général.

Rien n'est plus dangereux que les instruments de secours qui ne fonctionnent pas. Ainsi vous voyez quelquefois sur des maisons des paratonnerres rouillés, sans conducteur pour les relier au sol, et les gens qui habitent ces maisons s'endorment avec une fausse sécurité; ils se croient à l'abri parce qu'ils ont un paratonnerre. Mais ils ignorent que cet appareil détraqué est beaucoup plus dangereux que s'ils n'avaient rien sur leur maison. Il peut amener la foudre et ne saura pas la faire enfuir par le sol.

Il en est de même du corps humain. Cet organisme, comme toute machine bien organisée, comporte des soupapes de sûreté, des épurateurs, etc., et l'organisme ne fonctionne bien que si tout est en bon état et remplit convenablement son rôle.

Ainsi, le rein, ou les rognons, est le grand épurateur du système: il a pour devoir d'éliminer les produits de désassimilation, les résidus encombrants ou toxiques retenus qui ne sauraient être impunément au sein du torrent circulatoire.

Si le rein s'obstrue ou s'altère, ces déchets, au lieu de s'en aller normalement par les issues à cela destinées, se résorbent dans le sang et l'intoxication intime commence. C'est le moment où se développent les symptômes innombrables du mal de rognons, de l'albuminurie, de l'urémie, du brightisme et de l'angine de poitrine.

Ce qu'il faut faire pour maintenir le rein en bon état, c'est de prendre sans retard des Pilules Moro qui nettoient le sang, le purifient, facilitent le travail du rein et lui permettent de reprendre son fonctionnement normal.

Voici d'ailleurs un exemple de guérison complète par ce remède :

COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Messieurs,

"C'est dans la peine qu'on reconnaît ses meilleurs amis, et après la terrible épreuve par laquelle je viens de passer, je déclare que je n'ai pas de meilleur ami que les Pilules Moro, le remède qui m'a été enseigné quand je suis tombé malade de cet atroce mal de reins qui m'avait rendu tout travail impossible. J'accablais donc un devoir bien simple de reconnaissance en vous envoyant le présent témoignage dont personne qui me connaît ne peut révoquer en doute l'authenticité.

Depuis longtemps je me sentais exténué par mon travail quotidien auquel cependant j'aurais dû être habitué et je constatai bientôt que je souffrais du mal de rognons, sous une forme très précise. A part de la douleur que je ressentais dans les reins et qui m'obligeait souvent à laisser de côté mon ouvrage, j'éprouvais une lassitude énorme dans la région des rognons, qui m'affaiblissait et m'affaiblissait tout le système. Mon appétit avait complètement disparu et je ne pouvais pas manger. Et rognons. Votre dévoué, — WILLIAM LAROCHE, 16 Elm, St Johnsbury, Vt.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Hommes qui êtes malades, qui souffrez des rognons, venez voir les Médecins de la Compagnie Médicale Moro ou écrivez-leur, ils vous indiqueront les moyens de vous guérir. Ils donnent leurs conseils gratuitement et leurs prescriptions sont à la portée de toutes les bourses. Leurs bureaux, au No 272 rue St-Denis, Montréal, sont ouverts, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, le mardi et samedi et jusqu'à 6 heures les autres jours.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 pour six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.



M. WILLIAM LAROCHE, 12 Elm, St. Johnsbury, Vt.

très violents.

Mais ce qui m'effrayait le plus c'étaient les essoufflements qui me survenaient souvent et qui étaient suivis d'étouffements auxquels il me semblait quelquefois que j'allais succomber. Je râlais réellement comme si j'allais mourir et je ne pouvais plus reprendre ma respiration. Le cœur me manquait et j'avais une sensation de vide comme un homme qui s'en va.

On m'avait enseigné bien des fois les Pilules Moro et l'on m'avait assuré que ce remède était infailible pour la maladie de rognons; je pris le parti d'en essayer parce que tout le monde en parlait avec enthousiasme.

Je fus à même de me rendre compte bien vite qu'on ne m'avait pas trompé, lorsqu'après avoir pris trois ou quatre boîtes, je m'aperçus que je n'étais plus du tout le même homme. La santé revenait avec une incroyable rapidité. Je commençai à pouvoir travailler régulièrement, je souffrais beaucoup moins; je mangeais bien, je dormais bien et mes forces étaient toutes revenues.

Après l'emploi d'une dizaine de boîtes, je pus constater que ma guérison était complète et depuis lors je n'ai pas cessé de me bien porter. C'est entièrement aux Pilules Moro que je dois mon retour à la santé, car je n'ai pris autre chose que cela pour me soigner. Je considère que c'est le meilleur remède possible pour le mal de reins. Votre dévoué, — WILLIAM LAROCHE, 16 Elm, St Johnsbury, Vt.

relique de Ste-Anne, pendant que la foule chantait sous la direction du vénéré pasteur, le cantique "Vive Ste Anne." Ad multos annos.

La Farine Préparée de BRODIE LA MEILLEURE pour tous les genres de GATEAUX et de PATISSERIES Dans toutes les Epiceries Brodie & Harvie Ltée, 14 Bleury, Montréal

UNE DENREE ALIMENTAIRE DE PREMIERE NECESSITE

En comparant les uns aux autres les divers relevés de production obtenus par les cultivateurs qui contrôlent le rendement de leurs vaches, on s'aperçoit que certains d'entre eux obtiennent de leurs troupeaux des rendements infiniment supérieurs à d'autres. Par exemple, vingt vaches formant deux troupeaux ont livré à la fabrique, le mois dernier, 21,580 livres de lait, contenant 3.4 p. c. de matière grasse. Deux autres troupeaux, également composés de 20 vaches, et produisant aussi du lait à 3.4 p. c., n'ont donné pendant le même mois que 12,380 livres. Ce ne sont pas là des comparaisons forcées, car on aurait pu prendre beaucoup d'autres troupeaux fournissant un lait moins riche et donnant par conséquent beaucoup moins en gras. Mais sans parler de la quantité to-

rale du gras ou de la valeur du lait en argent, n'y a-t-il pas matière à réflexion dans ce fait qu'un groupe de 20 vaches donne en un mois quatre tonnes et demi de lait de plus qu'un autre groupe, également de 20 vaches?

Se figure-t-on dans quel marasme serait l'agriculture si les vaches du Canada étaient, en général, aussi mauvaises que les vaches de ce deuxième groupe. En ces jours où vie coûte si cher nous avons plus que jamais besoin de lait qui est une nourriture si bonne, si nourrissante et bon marché. Mais si toutes les vaches rapportaient aussi peu que celles-ci, où pourrions-nous nous procurer cette denrée alimentaire de première nécessité?

Heureusement le contrôle systématique des rendements rend ces comparaisons possibles et la propriété de mauvaises vaches est encouragée à les remplacer par des bêtes plus dignes du titre de vaches laitières. Les relevés de production qui exigent si peu de travail fournissent des renseignements exacts, qui servent de guide aux propriétaires soucieux d'obtenir une forte production.

C. F. W. du commissariat de l'Industrie laitière.

— JOURNAL DES OUVRIÈRES DE DAMES.— Cette revue mensuelle publiée à Paris est à sa 28^{ème} année, et donne avec chaque numéro des patrons et dessins pour ouvrages manuels. Toutes les dames devraient se procurer cette revue. Le prix est de

15c l'exemplaire ou \$1.90 par année y compris le numéro de Noël, et livrée à domicile; \$2.00 à l'étranger.

St-Jean & Frère, Marchands de journaux, St-Hyacinthe.

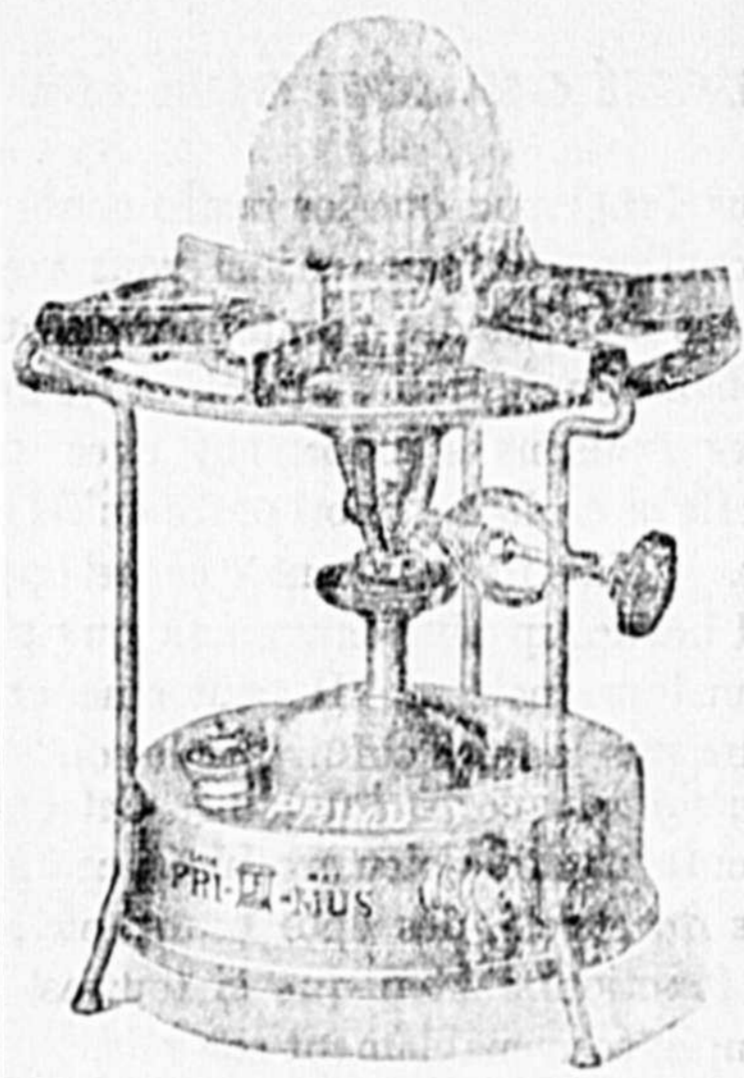
Le 'Poulailler Canadien' ŒUFS A VENDRE Nous gardons les deux races les plus recommandées par les éleveurs pour les œufs et la chair La race "PLYMOUTH ROCK" barrée "RHODE ISLAND" rouge
PRIN POUR LES ŒUFS
\$1.20 LA DOZ. \$5.00 POUR 5 DOZ. \$8.00 POUR 10 DOZ.

HENRI TACHÉ, ST-HYACINTHE, P. Q. (TERRE VOISINE DE L'ÉCOLE DE LAITERIE)

CHASSEURS! ACHETEZ LE FUSIL L'INTERNATIONAL
\$12.95 A \$13.50. Le meilleur fusil au monde pour le prix. Fermeture à trois verrous. Garanti pour la précision blanche. Patron parfait à \$1.00. Notre catalogue envoyé gratuitement sur demande.
MAISON BREIGENT 102 St-Jacques E. MONTREAL.

POELES A GAZ DE PETROLE

Sans Mèches
Sans Odeur
Sans Danger
Inexplosifs
Portatifs

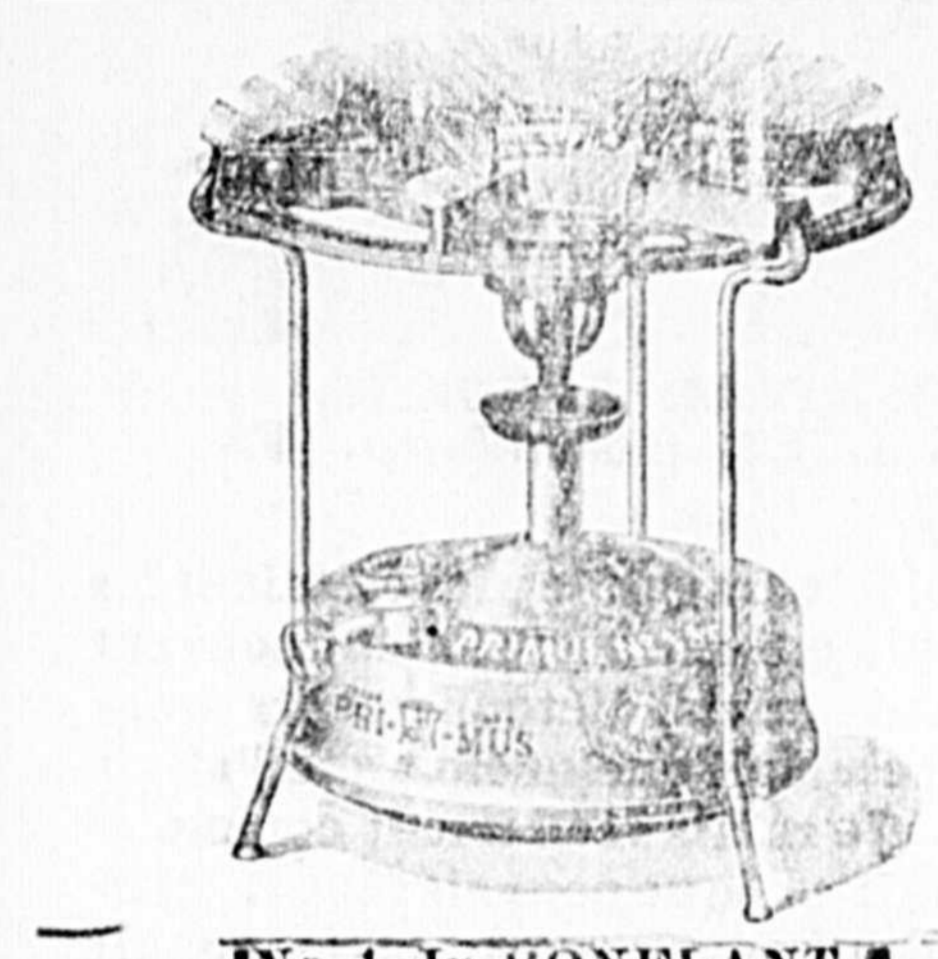


No 505
TOUJOURS PRET

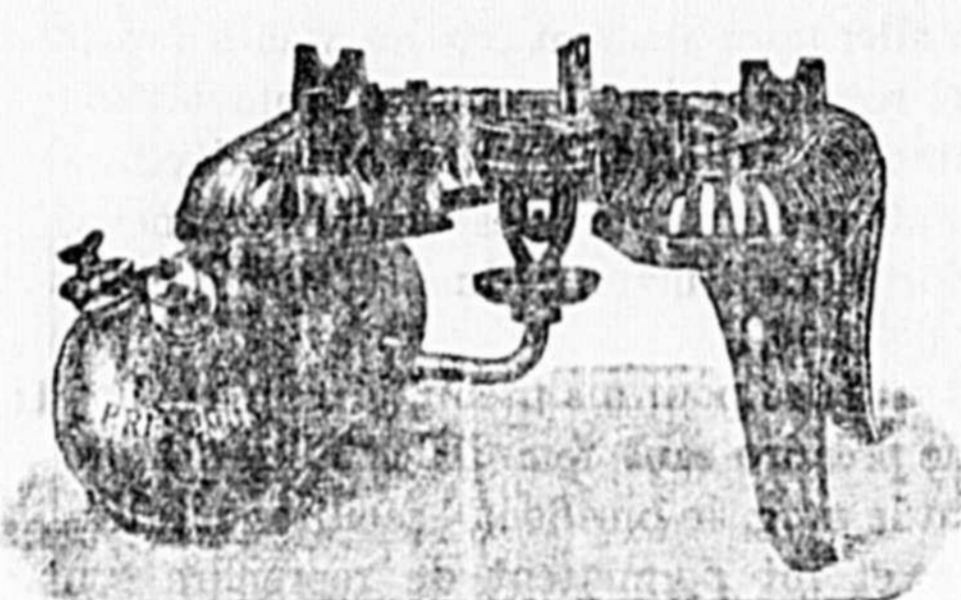
ECONOMIQUES !
Dépense d'huile :
Moins d'un sou à l'heure
3500 degrés de chaleur

Pour la maison : cuisine, chauffage
d'eau, repassage, etc., etc.

Pour le camp et les Excursions :
Allumage instantané. Chauffe au vent



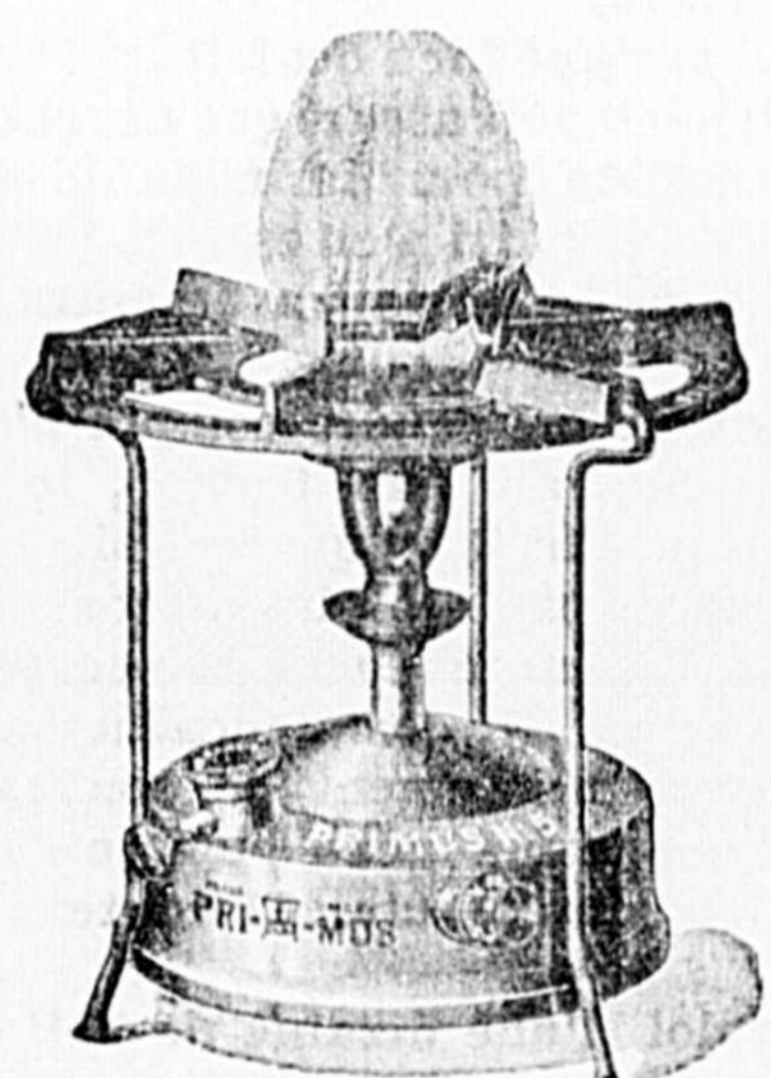
No 1 JF RONFLANT



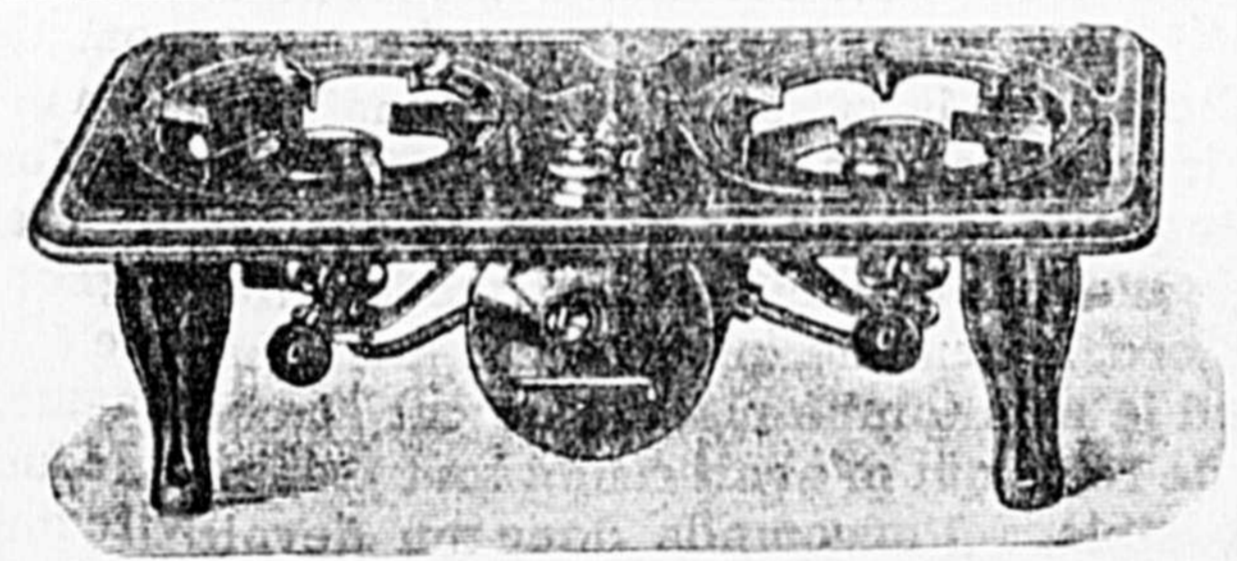
No 120 A UN FEU



No 100
IRONFLANT OU SILENCIEUX

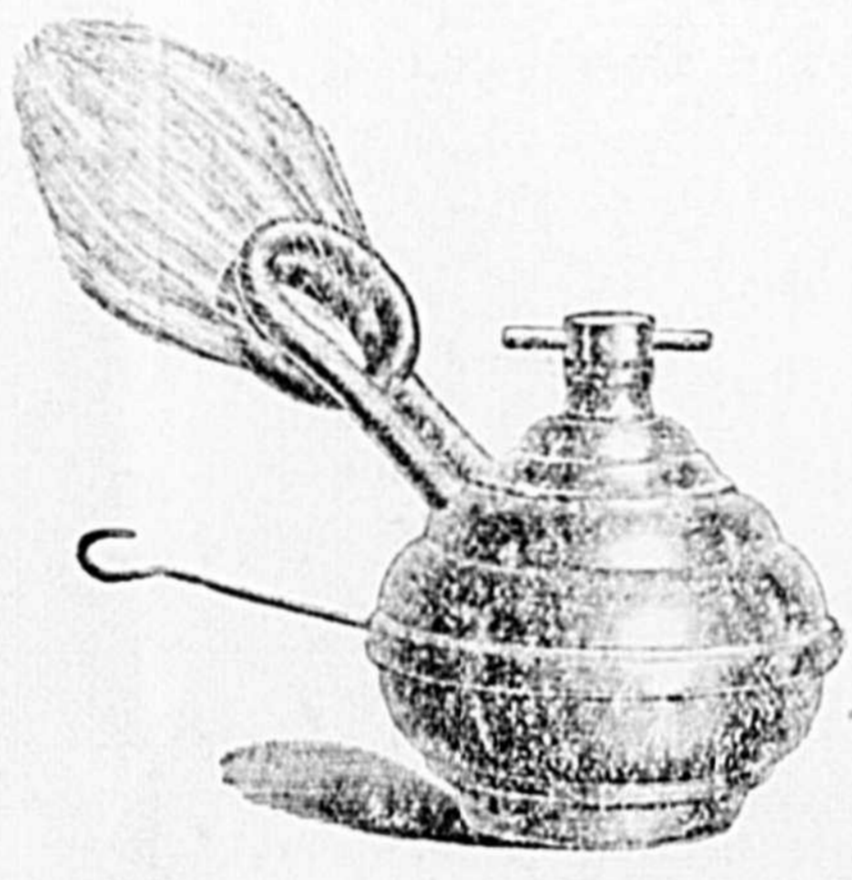


No 5
SILENCIEUX



No 512 - A DEUX FEUX

En vente aux magasins
S. BOURGEOIS & CIE
Rue St-Antoine, Place du Marché
ST-HYACINTHE



Chalumeau Automatique à
gazoline "M A T C H"
pour l'allumage des poeles

HOTELS DU GRAND TRONC

L'hôtel "Fort Garry", le nouvel hôtel monstre de Winnipeg, construit par le Grand-Tronc, s'achève rapidement. Et l'on s'attend à ce que l'ouverture en soit faite vers le 1er décembre prochain. Le plant qui doit fournir le pouvoir à l'hôtel, est déjà en marche et les travaux d'achèvement se poursuivent jour et nuit.

Une des choses caractéristiques de l'hôtel, ce sont les grandes serres sur le toit, à 14 étages au dessus de la rue. L'on y cultive des fleurs spéciales, qui serviront à décorer la grande salle à dîner le jour de l'ouverture; et plus tard, celles qui alimenteront les tables à dîner de fleurs fraîchement coupées.

A Edmonton, l'hôtel "McDonald", un autre du chaînon de la grande série d'hôtels du Grand-Tronc, est aussi en progrès; la charpente en acier de cette construction est déjà à la hauteur du toit; la pierre atteint la septième étage, et l'on espère que les entrepreneurs pourront placer le toit sur la bâtisse à la fin de l'automne. L'on ne s'attend pas cependant qu'il soit terminé avant l'automne de 1914.



Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., mardi le 9 décembre 1913, des soumissions pour la construction de maisons à deux logements, à la ferme expérimentale, Farnham, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sousigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour maisons à deux logements, ferme expérimentale, Farnham, P. Q."

Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., lundi, le 22 décembre 1913, des soumissions pour la construction de quais et du dragage d'un bassin de marée à Rimouski, comté de Rimouski, Qué., lesquelles soumissions devront être cachetées, ad. ressassés au sousigné, et porter sur leur enveloppe en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour les quais et le dragage à Rimouski, Qué."

Les sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis. Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 24 novembre 1913.

BREVET D'INVENTION CANADA ET ETRANGER
BEAUDRY & BROWN
INGÉNIEURS CIVILS ET ARCHITECTES
407 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

COURS-ET-LEÇONS
G. BERGERY-BATAVOLE
(Professeur diplômé de l'Université de Paris)
Année Scolaire 1913-1914
Cours préparatoires aux classes du Séminaire et des Ecoles de Commerce.
\$3.00 PAR MOIS.
COURS PRATIQUES DE LANGUE ANGLAISE
(Correspondance et Conversation)
\$3.00 PAR MOIS.
Cours spécial de préparation aux Ecoles de pharmacie et de chirurgie-dentaire :
\$4.00 PAR MOIS.
LEÇONS PARTICULIÈRES
\$5.00 et \$6.00 PAR MOIS
N. B. - LES COURS SE COMPOSENT DE 4 ELEVES AU PLUS.
S'ADRESSER :
MAISON AUG. LARIVIERE,
80 RUE WILLIAM Téléphone 42

LES PREVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE FONDS DE PENSION
Capital Autorisé : \$500,000. Actif du Fonds de Pension, le 30 septembre 1913 : \$384,936.39
PROGRESSION DE LA COMPAGNIE AU 30 SEPTEMBRE 1913

Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909	45	1,880	5,205
1910	149	8,540	19,269
1911	224	14,228	30,910
1912	294	19,320	284,355.82
30 Sept. 1913	338	25,189	45,007

Actif total : \$384,936.39

LA PROVINCIALE

DU CANADA

ASSURANCE

CONTRE LE FEU, SUR LA VIE, LES ACCIDENTS ET LA MALADIE.

Bureau-Chef : MONTREAL - 211, rue McGill

A. JODOIN, N. P. - ST-HYACINTHE, Agent pour la ville de St-Hyacinthe

E. GELINAS, - ST-HYACINTHE, Agent pour le district de St-Hyacinthe

LE SEPARATEUR "DOMO"

LE MEILLEUR, LE MOINS CHER

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

PRIX DE DETAIL :

Nos.	CAPACITÉ	Pour jusqu'à	Prix
B	110 lbs.	2 vaches, sans bano	\$15.00
O	150 "	5 " " "	20.00
1	200 "	8 " avec bano	30.00
2	280 "	10 " " "	35.00
3	450 "	15 " " "	50.00
4	660 "	25 " " "	65.00

CATALOGUE ET LISTE DE PRIX SUR DEMANDE.

S'adresser à
LES SEPARATEURS "DOMOS"
EDIFICE DU "COURRIER", ST-HYACINTHE

CANADIEN PACIFIQUE
A ST-HYACINTHE

1er JUN 1918
HORAIRE

Sujet à changement sans avis préalable heures des départs et des arrivées non garanties.

DÉPARTS DE ST-HYACINTHE
Gare du C. P. R.

Tous les jours, le dimanche excepté.

8.25 A. M., Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St-Jean, Windsor Mills, Foster, Magog, Sherbrooke, Cowansville, Richford, Newport, Portland, Concord, Manchester, Lowell, Boston et la Nouvelle Angleterre.

11.40 A. M., Pour St-Simon, St-Hugues, St-Guillaume et les stations intermédiaires.

3.05 P. M., Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St-Jean, Toronto, Détroit, Chicago, Duluth, St-Paul, Minneapolis, Winnipeg, Vancouver, Foster, Magog, Sherbrooke, St-Jean, N. B., Halifax, N.S., Newport, Waterloo, Knowlton, Concord, Manchester, Lowell, Boston, Springfield, Portland, et la Nouvelle-Angleterre.

7.25 P. M., Pour St-Simon, St-Hugues, St-Guillaume et les Stations Intermédiaires.

ARRIVÉES A ST-HYACINTHE
Gare du C. P. R.

Tous les jours, dimanches exceptés.

8.25 A. M., De St-Guillaume, St-Hugues, St-Simon et les Stations Intermédiaires.

11.40 A. M., De Stanbridge, Bedford, Farnham, Sherbrooke, Magog, Knowlton, Drummondville, Windsor Mills, Waterloo, St-Jean, N. B., Halifax, N. S., Cowansville, Newport, Portland, Springfield, Boston, Lowell, Manchester, Concord, Duluth, Minneapolis, St-Paul, etc.

3.05 P. M., De St-Guillaume, St-Hugues et les Stations Intermédiaires.

7.25 P. M., De Stanbridge, Bedford, Ottawa, Montréal, Farnham, St-Jean, Foster, Magog, Sherbrooke, etc.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
HORAIRE DES TRAINS

ALLANT À L'EST

8.33 A. M. - Tous les jours pour St-Liboire, Acton Vale, Richmond. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

9.05 A. M. - Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland. (Excepté le dimanche), pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 P. M. - Tous les jours, (excepté le dimanche), pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island-Pond.

9.30 P. M. - Tous les jours pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland.

3.15 P. M. - Venant de Montréal et gares intermédiaires, samedi seulement.

1.29 Venant de Montréal et gares intermédiaires, tous les jours.

ALLANT À L'OUEST

5.21 A. M. - Tous les jours pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

7.30 A. M. - Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

11.43 A. M. - Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

5.00 P. M. - Tous les jours pour St-Lambert et Montréal seulement.

5.47 P. M. - Tous les jours pour Ste-Madeleine, Belœil, St-Lambert et Montréal.

8.00 P. M. - Allant à Montréal et gares intermédiaires, dimanche seulement.

2.30 P. M. - Tous les jours (dimanche excepté) Ste-Madeleine, Belœil, St-Lambert, Montréal.

CHEMIN DE FER DU
Quebec Montreal & Southern
Horaire du train corrigé au 29 sept. 1912

Tous les jours dimanches exceptés

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD

ARR. à 8.20 a. m.
" " 3 15 p. m. DÉPART à

8.15 a. m. - Pour St-Hugues, St-Al 5.05 p. m. m6, Sorel, et Stations intermédiaires.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD

ARR. à 8.10 a. m.
" " 5.15 p. m. DÉPART à 10.00 a. m. - Pour Saint-5.40 p. m. Du case, Rougemont, Ste-Angèle, Iberville, Sabrevois, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angleterre par le chemin de Fer Rutland, Central Vermont and Canadian Pacific.

EMILE SOLIS
Libraire en gros et en détail.
Rue Casades, ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAUX, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc.

Huile d'olive pour Sanctuaire.
Livres de récompenses.

Une visite est sollicitée.

HORACE ST-GERMAIN,
NOTAIRE.
ASSURANCES. - PRETS D'ARGENT.
7 RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE.

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

Bureau-Chef: 126, St-Pierre, Edifice "Dominion" Québec. ANTONI L'SAGE, Ger.-Gen.